

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 2 MARS 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2023-01-05- FINANCES (7.1) - LISSAGE DES CREDITS DE PAIEMENT DES  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ANTERIEUREMENT OUVERTES**

**DATE DE CONVOCATION : 23 FEVRIER 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 6 MARS 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry (ayant la procuration de J. TAILLY), CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de Ch. AMMARI), PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de JF. MATTE), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel (ayant la procuration de X. COLIN), VARIS Pierre, PREVOT Vincent (suppléant de JF. SEGALT), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de P. BONNIN), PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de L. GUYOT), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTNER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry (suppléant de A. BELLINASSO), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, ORDITZ Jackie (suppléant de T. CHENOT), HARMAND Alde (ayant la procuration de O. ERDEM, départ à compter de la 2023.01.07), ADRAYNI Mustapha (départ à compter de la 2023.01.07), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (arrivée à compter de la 2023.01.04 et départ à compter de la 2023.01.07), HEYOB Olivier (départ à compter de la 2023.01.07, ayant la procuration de L. RIVET), DE SANTIS Fabrice (arrivé à compter de la 2023.01.04), CHANTREL Nancy (départ à compter de la 2023.01.07), BOCANEGRA Jorge (départ à compter de la 2023.01.07), EZAROIL Fatima (départ à compter de la 2023.01.07), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (départ à compter de la 2023.01.07), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de Ch DICANDIA), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (départ à compter de la 2023.01.07), MASSELOT Catherine (ayant la procuration de L. LE PLOUFF), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (arrivé à compter de la 2023.01.04), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Excusés :</u></b>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, GUYOT Laurent, TAILLY Jérôme, MANSION François, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, LE PLOUFF Lydie, ERDEM Olivier.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	De la 2023.01.01 à la 2023.01.06 : 10 avis de procuration. De la 2023.01.07 à la fin : 8 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Fabrice DE SANTIS
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	De la 2023.01.01 à la 2023.01.03 : 56 présents. De la 2023.01.04 à la 2023.01.06 : 59 présents. De la 2023.01.07 à la fin : 50 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	De la 2023.01.01 à la 2023.01.03 : 66 votants. De la 2023.01.04 à la 2023.01.06 : 69 votants. De la 2023.01.07 à la fin : 58 votants.

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M43 et M49,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes Terres Toulaises adopté par délibération 2022-06-21 du 15 décembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les autorisations de programme antérieurement ouvertes,

Etant précisé que :

- Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face. Cette répartition est susceptible de révision comme l'autorisation de programme ;
- La modification, portant sur le montant ou la durée de l'AP/CP sont de la compétence de l'assemblée délibérante ;
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. Ils peuvent être actualisés compte tenu des événements intervenus depuis leur ouverture.

**Avant le vote du budget primitif 2023, un « lissage » des échéanciers de crédits de paiement peut être opéré par réinscription des crédits non consommés.**

Mis en ligne le 06/03/2023 à 16h37

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20230302-2023\_01\_05-

Dans ce cadre, le Président invite le Conseil à accepter l'actualisation des échéanciers de crédits de paiement des autorisations pluriannuelles antérieurement votées comme suit :

		<i>Pour mémoire AP votée y compris ajustements antérieurs (inchangé)</i>	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022)	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2023	Crédits de paiement ouvert au titre de l'exercice 2024	Restes à financer au- delà de l'exercice 2024
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
1302	Réhab. bât. 001	2 364 000	2 169 391,50	0,00	0,00	194 608,50
1702	PLUI	830 000	721 439,51	108 560,00	0,49	0,00
1902	Extension CAQ Ovive	4 700 000	287 533,72	50 000,00	2 700 000,00	1 662 466,28
1903	Base Aviron	2 200 000	41 727,81	50 000,00	1 800 000,00	308 272,19
1904	Très Haut Débit	2 300 000	1 808 640,00	452 160,00	39 200,00	0,00
2101	Site service technique	100 000	8 956,80	50 000,00	41 043,20	0,00
2206	Reprise PCJA	2 500 000	12 225,00	498 000,00	600 000,00	1 389 775,00
2207	Aides OPAH	575 000	0,00	276 000,00	150 000,00	149 000,00
2208	Vidéoprotection ZAE	200 000	0,00	150 000,00	50 000,00	0,00
<b>BUDGET DECHETS MENAGERS</b>						
17001	Platef. déchets verts	900 000,00	522 831,92	377 168,00	0,08	0,00
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>						
1003	Trondes STEP	1 350 000	1 160 486,18	18 718,00	0,00	170 795,82
1301	Bouvron STEP	1 582 405	69 350,29	1 063 104,00	380 600,07	69 350,29
2001	Terres Toulouises Nord	7 300 000	278 437,74	3 834 330,00	2 500 000,00	687 232,26
2102	Laneuveville-d.-F. (études)	120 000	29 053,37	66 000,00	24 946,63	0,00
2201	Foug (études)	120 000	26 037,85	93 962,15	0,00	0,00
<b>BUDGET EAU</b>						
2002	Sécurisation AEP Parc de Haye	4 129 000	1 451 266,99	1 750 000,00	927 733,01	0,00
2202	Station Saint Mansuy	380 000	0,00	380 000,00	0,00	0,00

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Approuve et valide les actualisations des crédits de paiement sur autorisations de programme tels que décrits ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 06/03/2023 à 16h37

REÇU EN PREFECTURE  
le 06/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20230302-2023\_01\_05-